



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 16 décembre 2024

Attributions de subventions aux associations

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : jeudi 12 décembre 2024

Date de l'affichage : jeudi 12 décembre 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **seize décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusée : Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND

Absente : Fadila KAHOUL

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme **secrétaire de séance**.

M. le Maire expose que la commission « Culture, Communication, Sport et Monde Associatif » a étudié les demandes de subventions soumises par les associations Chamblouses.

Après un examen approfondi, la commission a recommandé l'attribution de subvention à :

- Foyer Rural pour le marché de Noël : prévision des dépenses de 1 734.00 euros : la commission propose une subvention de 400 euros.
- Les Restos du cœur : la commission propose une subvention de 100.00 euros
- France Alzheimer : la commission propose une subvention de 100.00 euros
- L'AFR : prévision des dépenses de 941.12 euros : la commission propose une subvention de 180.00 euros

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer :
 - Une subvention de 400 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **Foyer rural** » ;
 - Une subvention de 100 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **Les restos du cœur** » ;
 - Une subvention de 100 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **France Alzheimer** » ;
 - Une subvention de 180 euros au titre de l'année 2024 à l'association « **AFR** ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 16/12/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 et de la publication le 19/12/2024